

TRIIONS

BAC GRIS

TOUS LES AUTRES DÉCHETS



Fa'ata'a te pahu'iaha ia puehu !

FENUA MA

BP 9636 - 98715 MOTU UTA - TAHITI - TÉL. : 40 54 34 50 - FAX : 40 54 34 51
www.fenuama.pf - accueil@fenuama.pf



Juillet / Tiurai							Août / Atete							Septembre / Tetepa						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4							1
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
29	30	31					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
														30						

Octobre / Atopa							Novembre / Novema							Décembre / Titema						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6					1	2	3							1
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
14	15	1	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29
														30	31					

Collecte
Bac Gris

Collecte
Bac Vert

Jours
Fériés

Ouverture
du samedi

Jours/Horaires :

Lundi à vendredi : 5h00 à 17h00

Samedi 2^{ème} et 4^{ème} semaine du
mois : 7h00 à 11h00

Interdit aux professionnels

Pour les jardiniers des particuliers : se
munir d'une pièce d'identité et des
renseignements complets du
propriétaire (Nom, Prénom, N°lot...)

Remplir le formulaire auprès des
agents du SENV

**Ouverture 2 samedis dans le mois pour
le dépôt des DV en vrac, DENC et
verre.**

Pour toutes informations, veuillez
prendre contact avec le bureau du
Guichet unique au 40 865636 ou par
courriel à
guichet.unique@mairiedepunaauia.pf

Les éco gestes et les bonnes pratiques permettent de
privilégier notre environnement et de préserver notre santé

TRI@NS!

POUR PRÉSERVER NOTRE FENUA

CARTONS



BOÎTES MÉTALLIQUES

BOUTEILLES PLASTIQUE
avec leur bouchon



LE TRI DU BAC VERT



CANETTES ALUMINIUM

PAPIERS JOURNAUX



VERRE



TOUS CES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE PROPRES ET JETÉS EN VRAC.

Fa'ata'a te pehu'ciaha ia puehu !

FENUA MA

BP 9636 - 98715 MOTU UTA - TAHITI - TÉL. : 40 54 34 50 - FAX : 40 54 34 51
www.fenuama.pf - accueil@fenuama.pf



GESTION DES DECHETS VEGETAUX DE LA VILLE DE PUNAAUIA

Le climat tropical de la Polynésie française favorise la production des déchets végétaux tout au long de l'année. La Ville de Punaauia doit ainsi faire face, chaque semaine, à une quantité importante de déchets verts à traiter.

Afin de rester dans une logique de développement durable et de protection de notre FENUA, une station de broyage des déchets verts est désormais opérationnelle et accueille l'ensemble des déchets végétaux des administrés de Punaauia. Cette station permettra entre autres de valoriser ces déchets en les transformant en compost et en copeaux.

⇒ LA COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX PAR LE SERVICE ENVIRONNEMENT

La collecte et le planning de ramassage des déchets végétaux par le Service de l'Environnement restent inchangés, à savoir :

Mode de collecte	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
En sacs plastiques de 100L (2 max.)		Zone 1 : du PK 7.800 au PK 12.500		Zone 2 : Du PK 12.500 au PK 18.500	
En vrac/mois Suivant le calendrier du service		Semaine 1 : PK 7.500 au PK 9 Semaine 2 : PK 9 au K 12.500 Semaine 3 : PK 12.500 au PK 14.800 Semaine 4 : PK 14.800 a PK 18.500			

⇒ LE DEPOT EN DIRECT PAR LES ADMINISTRÉS

Le dépôt pourra se faire directement sur place par les administrés et les jardiniers de Punaauia qui le souhaitent. Pour cela, il faudra, **au préalable**, remplir un formulaire de demande d'accès à la station de broyage, auprès du Service Environnement, à la Zone Industrielle - voie D, ou auprès du Guichet Unique, à l'Hôtel de Ville de Punaauia.

⇒ LES RECOMMANDATIONS A RESPECTER

Ne seront autorisés à la station de broyage que les déchets végétaux de la Ville de Punaauia, respectant les conditions suivantes :

- ❖ Déchets végétaux issus de tontes des pelouses, feuillages et branchettes dans des sacs plastiques de 100 litres,
- ❖ Des troncs d'arbre de 40 centimètres de diamètres maximum,
- ❖ Des longueurs de branches et de troncs de 3 mètres de long maximum,
- ❖ La ferraille, les clous ou vis doivent être retirés préalablement,
- ❖ Le dépôt de gravats, de terre ou d'encombrants est formellement interdit,

Les horaires d'ouverture du site sont de 7h30 à 15h00, du lundi au vendredi. Un contrôle du volume et de la qualité des déchets sera systématiquement effectué à chaque passage des véhicules.

Pour plus de renseignements

Guichet unique : 40.86.56.36

Responsable de la collecte : 87.75.26.02

AVIS AUX USAGERS

du Point d'Apport Volontaire de MARUAPO

Avec l'augmentation du nombre d'habitation et par conséquent du volume de déchets produits, la Ville de PUNAAUIA tend désormais à privilégier **la collecte par apport volontaire**. Ce système de collecte nécessite que l'utilisateur apporte lui-même certains de ses déchets dans des lieux de collecte définis (point d'apport volontaire, point de regroupement ou déchèterie).

Le nouveau point d'apport volontaire (PAV) de MARUAPO a ouvert ses portes le 26 juin dernier. Il est désormais plus structuré et fonctionnel avec l'installation d'un quai d'apport de déchets encombrants (DENC) et déchets végétaux (DV). Ce tout nouveau PAV a été réfléchi afin de permettre l'accès aux utilisateurs dans de meilleures conditions.

Pour une meilleure gestion du site par tous, il est demandé à tous les usagers de bien vouloir respecter les consignes ci-dessous.

FONCTIONNEMENT DU PAV

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
De 5 H 00 à 17 H 00					7H00 à 11H00 Les 2 ^{èmes} et 4 ^{èmes} semaines de chaque mois (voir calendrier)
En dehors de ces dates, les usagers devront se rendre sur le site réservé au dépôt de déchets de la Commune, dans les mêmes conditions que tous les autres usagers de Punaauia.					

Les déchets acceptés sur le site :

- Les **déchets ménagers** et les **déchets recyclables** sont à déposer respectivement dans les bacs gris et vert mis à disposition dans le local poubelle. Un emplacement est également réservé pour les **pires usagées**.
- Le **verre**, les **encombrants** (suivant les matériaux définis par le service), les **déchets végétaux en vrac** et les **déchets issus de la tonte pelouse, feuillage** doivent être déposés dans les emplacements prévus à cet effet sur le site.

IMPORTANT : Le dépôt des déchets végétaux en vrac sera possible sur le site seulement la 2^{ème} et 4^{ème} semaine de chaque mois.

FORMALITES NECESSAIRES

- Les usagers doivent se munir d'une pièce d'identité et de leur dernière quittance des redevances de déchets
- Pour les jardiniers des particuliers : se munir d'une pièce d'identité et des renseignements complets du propriétaire (Nom, prénom, n°lot...)
- Remplir le formulaire auprès des agents du Service Environnement (Zone industrielle)
- Le PAV est strictement réservé aux usagers domestiques. Pour l'entretien des voies communes du lotissement Te Maruata, le prestataire peut faire une convention directement avec notre prestataire TECHNIVAL ou une autre société de leur choix.
- **Le tri des déchets doit être fait par chaque usager. Soyons tous des citoyens responsables**

Merci de votre compréhension

TRI@NS!

POUR PRÉSERVER NOTRE FENUA



TOUS CES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE PROPRES ET JETÉS EN VRAC.



VERRE



PILES



BATTERIES



HUILES DE MOTEUR



GÉOLOCALISATION VERRE, PILES, BATTERIES, HUILES



AUTRES DÉCHETS TOXIQUES

nous consulter :
40 54 34 50
accueil@fenuama.pf

Fa'ata'a te pahu'iaha ia puehu !

FENUA MA

BP 9636 - 98715 MOTU UTA - TAHITI - TÉL. : 40 54 34 50 - FAX : 40 54 34 51 - www.fenuama.pf - accueil@fenuama.pf



Procédure : élimination des déchets végétaux



A compter du 20/06/2016, les déchets végétaux de la commune seront traités par une station de broyage de la société Technival sur leur site d'exploitation dans la vallée de la Punaruu. Le dépotoir communal sera fermé et prochainement réhabilité.

Les déchets végétaux acceptés seront :

- ❖ Ceux issus des tontes des pelouses, les feuillages et branchettes stockés dans des sacs plastiques de 100 litres
- ❖ Les troncs d'arbre d'un diamètre de 40 centimètres maximum, autrement les troncs devront être débités
- ❖ Les branches et les troncs d'une longueur de 3 mètres maximum

ATTENTION

- ❖ La ferraille, les clous ou vis devront préalablement être retirés
- ❖ Pas de dépôt de gravats, de terre ou d'encombrants
- ❖ Les horaires d'ouverture du site sont de 7h30 à 15h 00
- ❖ Un contrôle du volume et de la qualité des déchets sera effectué à chaque passage des véhicules

Démarches à suivre :

- 1 Le camion arrive sur le pont bascule de Tahiti Agrégats
- 2 L'agent du pont bascule remplit le bon de livraison des déchets végétaux
 - Note la date
 - Note la plaque d'immatriculation
 - Indique le cubage
 - Coche le client
 - Signe
- 3 L'agent du pont bascule fait signer le bordereau de réception au chauffeur
- 4 Le chauffeur présente le feuillet blanc à l'agent TECHNIVAL sur site pour vérification
- 5 Le camion est autorisé à déverser les déchets verts dans la zone indiquée sur le site de broyage

CAS PARTICULIER : les administrés de Punaauia ou les sociétés non recensées par les services techniques et désirant accéder directement au site, doivent préalablement demander une autorisation d'accès au Service Environnement (tél. Responsable de la collecte : 87 75 26 02) ou au Guichet Unique de l'hôtel de ville (tél : 40 86 56 36)